CORPS FÉMININS ET SEXUALITÉS DITES ATYPIQUES. POUVOIR ET CONTESTATION DES NORMES DE GENRE EN TUNISIE

AUTONOMISATION DES FEMMES, MOBILITÉS, CORPS ET VIOLENCES

Monia Lachheb*

Cet article porte sur le vécu de jeunes femmes tunisiennes qui se disent lesbiennes. Il s'intéresse aux enjeux de l'apparence corporelle liés à une sexualité marginalisée et dite atypique. Selon une approche socio-anthropologique, l'étude repose sur une enquête par entretien semi-directif avec trois jeunes femmes qui affichent leur orientation sexuelle marginalisée. L'analyse de type qualitatif révèle le pouvoir des normes de genre dans la construction du rapport à l'autre et la perception de la différence. En effet, la configuration corporelle de ces femmes se montre en décalage avec les normes de la « bonne féminité » socialement valorisée. Leur tendance masculine fait qu'elles cessent d'être perçues comme des femmes. De fait, les jeunes femmes se trouvent ainsi condamnées par la binarité normative du système hétérosexuel et subissent différentes formes de violence, liée au genre. Les jeunes femmes interrogées adoptent une posture transgressive des normes socialement reconnues et revendiquent une identité perçue comme hors norme. Il s'agit, en effet, de l'identité de « femme » et « lesbienne ». En ce sens, leurs logiques d'action souhaitent inciter au changement des regards sur le modèle canonique de la féminité, voire même à l'acceptation de différents types d'être femme.

L'une des règles de l'organisation sociale concerne la différence des sexes qui se définit par des marques corporelles visibles et affirme l'appartenance du sujet à l'une des catégories de sexe. La différence des sexes, fondée sur la base d'une constitution biologique, se complète par une construction sociale du genre, féminin et masculin, conformément aux modèles socialement valorisés. Les traits perçus comme propres à la masculinité et à la féminité prennent sens sur la surface symbolique du corps et le donnent à voir comme un « vêtement incarné » (Borel, 1992). Ils s'expriment par des formes corporelles spécifiques, des postures et des attitudes, une

* Université de la Manouba- Tunis.

En partenariat avec: CAWTAR, IEMed., FLDF, rusemeG
Financé par:
Labellisé par: Union for the Mediterranean / Union pour la Méditerranée / الاتحاد من أجل المتوسط

©eFesenko / Shutterstock.com

allure et une gestuelle, des usages du corps différenciés qui dessinent les contours des modèles du corps féminin et du corps masculin (Court, 2010). En s'intégrant au soi corporel, ces propriétés enferment alors l'individu et son apparence corporelle dans des prototypes de présentation de soi stéréotypés. Cette construction du corps « nous force à croire en sa nécessité et en sa naturalité » (Butler, 2006 : 264), mais aussi en son aspect d'apparence immuable.

Cet « ordre de genre » qui marque le corps est sous-tendu par une forme de sexualité dite normale et légitime : l'hétérosexualité. Celle-ci constitue, en effet, le modèle normatif socialement et naturellement accepté. Elle correspond aussi à un mode d'organisation sociale qui crée un cadre d'exclusion pour toute forme de sexualité différente, mais aussi pour la hiérarchisation et la distinction entre les femmes et les hommes (Chetcuti, 2012).

Cet article porte sur le vécu de trois femmes tunisiennes âgées entre 24 et 27 ans. Ces femmes se disent lesbiennes et se présentent avec une configuration corporelle de tendance masculine. À ce titre, elles transgressent les normes de genre par leurs configurations corporelles perçues comme atypiques et leurs sexualités marginalisées considérées comme « déviantes » (Becker, 1985).

Corps déclassé et enjeux de l'apparence

Le corps respecte la binarité admise entre le féminin et le masculin. Cependant, la tendance masculine des lesbiennes interrogées fait qu'elles sèment le doute concernant leur identité de genre et cessent même d'être considérées comme des femmes (Perrin et Chetcuti, 2002).

> F : « Je m'entends dire souvent 'regarde comment elle est […] Elle est comme un homme', 'C'est peut-être un homme'. Au départ, cela me dérangeait. Je sens que les gens ne te connaissent pas et n'arrivent pas à comprendre ce que tu es. Maintenant cela ne me dérange plus, c'est devenu habituel… ».
> A : « Ma tendance masculine est certes perceptible […] Je me sens, effectivement, plus proche de la figure du masculin dans notre société. Mes formes corporelles et ma manière de m'habiller sont concordantes, ça ne peut pas être autrement ».
> L : « Là où je passe, je m'entends dire des choses en rapport avec mon allure, mes formes corporelles, etc. La remarque, très redondante et qui me dérange le plus, est lorsqu'ils me disent 'tu es une fille ou un garçon ? … Ah non c'est un garçon'… ».

L'apparence et la mise en scène de soi (Goffman, 1973) en société renforcent les stéréotypes dominants et accentuent la mise à l'écart des femmes. La configuration corporelle des lesbiennes, leurs allures et leurs usages vestimentaires semblent échapper aux prescriptions normatives de la féminité.

> F : « Je m'habille comme les garçons, les jeans tombants et décontractés. J'avais le crâne rasé pendant des années, j'adore les tatouages et les piercings […] Je n'aime pas les vêtements typiquement féminins, qui collent au corps…».
> A : « Je m'habille normalement, je n'ai rien de si extravagant. Sauf que mon allure reste intrigante dans la mesure où elle n'est pas très habituelle pour une femme en Tunisie ».
> L : « Je n'ai pas de problème avec moi-même, mes formes corporelles ne me dérangent pas, bien au contraire, elles me plaisent telles qu'elles sont, même si je n'apparais pas féminine. Je suis en paix avec mon corps, je suis une femme ».

L'usage d'attributs dits masculins ne renvoie pas nécessairement à une masculinité revendiquée par les lesbiennes. La commodité, la volonté d'être différente, la morphologie corporelle, sont autant de raisons qui conduisent les femmes à l'adoption des codes reconnus de la masculinité, ou encore de se rapprocher du modèle dit masculin. Les discours laissent aussi transparaître en filigrane le refus d'un modèle de féminité socialement recommandé. Être « femme » n'est pas nécessairement le corollaire d'usages typiquement féminins.

Face à la transgression : l'injure

L'injure désigne un acte de violence verbale et sous-tend le tort et la violation de la norme. Elle prend des formes métaphoriques connotées négativement et s'installe dans une relation duelle (injurieux et injurié) caractérisée par la négociation d'un pouvoir (Fracchiolla, 2011). Dans cette perspective, Didier Éribon (2012 : 25) souligne que l'injure et la peur de l'injure relèvent du quotidien des personnes homosexuelles et laissent des traces dans leurs parcours de vie. Il en résulte que les gays et les lesbiennes se trouvent dans une posture d'« assujettissement » continu à un ordre social difficilement contrôlable.

> F : « Les insultes relèvent de mon quotidien […] (rire). Qu'est-ce qu'ils adorent insulter… et ce n'est que pour te blesser et rigoler de ton malaise. Au bout d'un moment, je deviens blindée et il m'arrive même de répondre à leurs insultes ».
> A : « Dans la rue, les regards et les injures sont très fréquents. Ils sont en train de me dire que je suis hors norme et que je dérange […] Je ne comprends pas en quoi je les dérange ».
> L : « De mon jeune âge, il m'arrive de passer moi-même à la violence et de terminer dans un poste de police (rire) [...] Leurs dires sont très blessants… Actuellement, les choses ont changé, il m'arrive même de réagir avec le sourire ».

L'injure trace les contours de la normalité intériorisée par les acteurs sociaux dès leur plus jeune âge. Elle est légitimée par ses usagers en tant qu'elle rappelle ce qui est socialement réprimandé (Larguèche, 2004). Cette forme de violence est au cœur de l'expérience des femmes lesbiennes qui la perçoivent comme mépris, rejet et atteinte à la dignité, souvent provocatrice d'une violence en retour.

Face à la transgression : la violence physique

F. a été physiquement agressée dans l'espace public par trois hommes inconnus en mars 2015 pour ce qu'elle est. La violence subie lui a causé plusieurs types de fractures, des points de suture et des dégâts physiques multiples[1]. Elle a porté plainte sans évoquer son identité sexuelle, ni les raisons réelles de son agression[2].

[1] Suite aux agressions répétées des lesbiennes, l'association féministe Chouf, qui défend les droits des femmes lesbiennes, bisexuelles et transexuelles (LBT), intègre parmi ses activités l'organisation de cours de formation en self-défense destinés à toutes les femmes, notamment LBT.

[2] L'homosexualité est réglementée en Tunisie par l'article 230 du Code pénal. Ce texte mentionne que les gays et les lesbiennes sont passibles d'une peine allant jusqu'à trois ans de prison ferme.

Zurijeta / Shutterstock.com

F. raconte que cette agression a été préméditée et ciblée. Les agresseurs connaissent son nom et prénom, l'adresse de son domicile et son orientation sexuelle. Les dires des agresseurs ont tendance à confirmer son propos : « On va te montrer que les hommes sont meilleurs que les femmes […] Tu veux te marier avec une femme, montre-nous comment tu vas pouvoir la défendre […] Au fait, comment ça se passe entre deux femmes ? C'est illicite, tu ne sais pas que c'est illicite ? Tu ne veux pas avoir d'enfants ? ». F. a été sauvée par un jeune homme qui passait accidentellement dans la rue. Elle dit l'avoir entendu crier « 'laissez-le, laissez-le' croyant que je suis un homme […] et c'est à ce moment qu'ils ont pris la fuite en me disant 'on ne te lâchera pas' ». Pour F., l'enjeu de la menace reste remarquable. Elle tente d'avoir un regard réflexif sur sa propre situation et révèle : « Il est vrai que je suis affichée comme lesbienne… et alors […] Le drame c'est que n'importe quelle personne qui refuse le lesbianisme va se permettre de m'agresser, oui, puisque nous vivons dans la jungle… Il est plus fort physiquement, il se permet tout ».

Si tous ces éléments poussent F. à penser que cette agression subie est préméditée et la vise personnellement pour ce qu'elle est, elle atteste par ailleurs d'une forte hostilité à l'égard de l'homosexualité. Celle-ci semble bousculer les normes d'une sexualité dite « normale ». Les énoncés des agresseurs reposent sur des conceptions normées des relations sexuelles et témoignent d'une domination masculine incorporée. Ils usent de pratiques de contrôle de la vie intime d'autrui et mettent en avant le modèle classique de la famille et de la reproduction de l'espèce. Une telle vision repose sur une conception essentialiste qui stipule que femmes et hommes sont respectivement féminins et virils par « nature », le désir de l'un s'oriente spontanément vers l'autre.

Après l'agression, F. a vécu une grande peur, une angoisse, qui l'a amenée à bloquer la porte de son appartement avec une table et des chaises, mais aussi à engager deux jeunes hommes pour l'accompagner dans l'espace public. Au-delà du vécu immédiat, cette agression a été « la goutte qui a fait déborder le verre », qui pousse F. à procéder à une demande d'asile. « Lorsque dans ton quartier, dans ta ville ou ton pays, tu sors dans la rue et tu as peur de chaque personne qui passe, parce que tu ne connais pas ton agresseur et que tu risques ta vie à chaque moment, ce n'est pas facile du tout à gérer ». Le sentiment d'injustice ressenti par F. semble aussi très fort et constitue le vecteur d'une décision déterminante de la bifurcation de sa trajectoire. « J'ai décidé de partir, parce que j'ai un sentiment fort d'injustice. Notre société est toujours injuste

avec les minorités […] L'injustice, c'est difficile à changer parce qu'elle repose sur des représentations bien solides. Il est peut être possible de changer un peu les choses, l'article 230 par exemple, mais le regard d'autrui sera toujours pesant sur le vécu des gays et des lesbiennes. Je veux vivre normalement, je veux vivre mon homosexualité… Malheureusement, je n'ai aucun droit dans mon pays. Je ne veux plus subir cette tension, supporter ces agressions physiques et morales… ». L'asile acquis, F. quitte la Tunisie en juin 2015. Il s'agit, en effet, d'un cas de rupture biographique. Refusant l'obligation de se plier aux normes, ne pouvant plus faire face à la relégation sociale et la violence qui lui est inhérente, elle opte pour traverser les frontières, à la recherche d'une reconnaissance de son statut et surtout de son identité de femme lesbienne.

Contestation et revendication identitaire

Les jeunes lesbiennes interrogées disent avoir découvert leur orientation sexuelle depuis leur jeune âge, laquelle découverte s'est confirmée à l'adolescence, notamment après des essais de s'investir dans des relations hétérosexuelles par peur ou par culpabilité, comme le cas de A. et L. Quant à F., elle rapporte qu'elle n'a jamais tenté une expérience hétérosexuelle et souligne le dégoût du corps des hommes. À ce titre, les protagonistes ont tendance à s'inscrire dans le registre d'un lesbianisme reconnu comme « naturel ». Par ailleurs, et malgré toutes les difficultés rencontrées, la résistance des jeunes lesbiennes est manifeste. Elles tiennent à affirmer une identité de femme qui soutient que la transgression des normes de genre ne s'oppose pas avec une identité de femme revendiquée, dont la reconnaissance s'avère importante pour la valorisation de soi. Certes, les stratégies qu'elles adoptent sont multiples ; elles convergent néanmoins pour montrer une marge de manœuvre qui révèle un pouvoir d'agir possible pour le changement des standards reconnus de la féminité.

Pour l'une, elle semble convaincue de son droit à la différence et à l'épanouissement dans une relation dite atypique. Elle s'accepte en tant que femme lesbienne et se montre déterminée pour vivre son homosexualité malgré les obstacles rencontrés.

> F. : « L'homosexualité c'est moi et je n'y renoncerai pas. Je suis femme et lesbienne, cela ne me dérange pas du tout, mais c'est les gens qui ne l'acceptent pas. C'est mon droit le plus absolu, j'ai le droit d'aimer la personne qui me plaît, ils croient (les agresseurs) que je vais changer ma manière d'être ou ma tendance sexuelle ! En aucun cas ».

Quant à l'autre, la violence subie semble renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté LGBT. Elle s'engage dans le cadre associatif, en guise d'affirmation de son statut de membre à part entière de la société, capable de jouer un rôle actif et de contribuer au changement des regards sur l'homosexualité.

A. : « Je me suis engagée dans une association LGBT. Notre problème majeur dans l'immédiat est l'abolition de l'article 230 qui criminalise l'homosexualité pour les hommes et pour les femmes. C'est le pas à franchir pour la reconnaissance de notre droit d'exister, pour notre identité ».

Enfin, pour L., contre toutes les représentations dominantes et les discrédits qui débouchent sur l'exclusion des lesbiennes de la catégorie des femmes, elle tente d'affirmer son identité de femme et lesbienne.

L. : « Les insultes et autres formes d'agression ne me touchent plus, tellement elles sont fréquentes. Qu'ils m'insultent ou pas, cela ne changera rien à ma sexualité et à mon identité. Il ne s'agit pas d'appuyer sur un bouton pour changer le monde, je ne peux être que moi-même, une femme qui aime les femmes ».

Les jeunes femmes interrogées adoptent une posture transgressive des normes socialement reconnues et revendiquent une identité perçue comme hors norme. Il s'agit, en effet, de l'identité lesbienne qui dépasse le cadre d'une simple pratique sexuelle entre femmes.

Conclusion

Les normes de genre, socialement construites, agissent comme une fatalité pour donner du sens aux rapports sociaux. Le vécu de ces jeunes femmes donne à voir des aspects de la transgression de l'ordre social, qu'il concerne le corps ou encore la sexualité. Pour ces femmes, l'insécurité, l'humiliation et le discrédit semblent participer au « retournement du stigmate » pour la légitimation d'un être femme et lesbienne. Si leur féminité est souvent contestée, la logique d'action de ces jeunes femmes souhaite inciter au changement des regards sur le modèle canonique de la féminité, voire à l'acceptation de différents types de féminité.

Bibliographie

Becker, Howard. *Outsiders. Études de sociologie de la déviance,* Paris, Métaillé, 1985.

Borel, France. *Le Vêtement incarné. Les métamorphoses du corps,* Paris, Calmann-Lévy, 1992.

Butler, Judith. *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité,* Paris, La Découverte, 2006.

Chetcuti, Natacha. « Hétéronormativité et hétérosocialité », *Raison présente,* n° 183, 2012, p. 69-77.

Court, Martine. *Corps de filles, corps de garçons : une construction sociale,* Paris, La Dispute, 2010.

Éribon, Didier. *Réflexions sur la question gay,* Paris, Flammarion, 2012.

Fracchiolla, Béatrice. « Injure », in Michela Marzano (dir.), *Dictionnaire de la violence,* Paris, Presses Universitaires de France, 2011.

Goffman, Erwing. *La Mise en scène de la vie quotidienne.* La présentation de soi, Paris, Minuit, 1973.

Larguèche, Évelyne. « L'injure comme objet anthropologique », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée,* n° 103-104, 2004, p. 29-56.

Perrin, Céline et Chetcuti, Natacha. « Au-delà des apparences. Système de genre et mise en scène des corps lesbiens », *Nouvelles Questions Féministes,* n° 21, 2002, p. 18-40.

AUTONOMISATION DES FEMMES, MOBILITÉS, CORPS ET VIOLENCES

Depuis sa création en 2012, le Réseau Universitaire et Scientifique Euro-Méditerranéen sur le genre et les femmes-RUSEMEG, membre fondateur de la Fondation des Femmes de l'Euro-Méditerranée-FFEM, favorise la diffusion des études sur les femmes et le genre dans la région euro-méditerranéenne. Il organise régulièrement, avec le soutien financier du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères - MEAE (France), des séminaires, des colloques et des ateliers doctoraux itinérants afin de promouvoir et développer la recherche dans ce domaine. Cette publication présente certains des travaux de chercheur·e·s confirmé·e·s et de doctorant·e·s ayant participé à quatre de ces manifestations scientifiques :

1) Le 5e séminaire itinérant du RUSEMEG, « Freins et obstacles à l'autonomisation économique des femmes » (Rabat, 2015, coorganisé avec l'École de Gouvernance et d'Économie de l'Université polytechnique Mohammed VI de Rabat) ;

2) Le 6e séminaire itinérant du RUSEMEG, « Violences contre les femmes, violence fondée sur le genre » (Tunis, 2015, coorganisé avec la Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités de l'Université de la Manouba) ;

3) Le colloque « Mondialisation, genre et mobilité » (Tunis, 2016, coorganisé avec le CAWTAR) ;

4) Le 7e séminaire itinérant du RUSEMEG, « Fabrique des corps et production des inégalités fondées sur le genre » (Tanger, 2017, coorganisé avec la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Université Abdelmalek Essaâdi de Tanger).

Ces travaux ont été adaptés par leurs auteur·e·s à la diffusion de la recherche adressée à un public non spécialiste. Cette publication a donc pour objectif d'élargir la visibilité des travaux de recherche dans le domaine des femmes et du genre dans la région euro-méditerranéenne en les rendant plus accessibles au grand public.

Ont coordonné cette publication Rajaa Berrada, Zohra Mezgueldi et Marta Segarra, membres du RUSEMEG.

SOMMAIRE :

I. Autonomisation des femmes
Laïla Benchahda et Mehdi Ataibi, « La notion 'd'autonomisation des femmes', entre pertinence et ambivalence »
Naïma Chikhaoui, « Économie sociale et solidaire, portées et perspectives d'autonomisation des femmes au Maroc »

II. Violences et mobilités
Azadeh Kian, « Violence de genre, violence faite aux femmes. L'articulation des rapports de pouvoir dans les espaces domestique, national et international »
Adelina Miranda, « Les migrations des femmes autour de la Méditerranée »
Noura Raad, « La migration et l'émancipation économique des femmes au Liban »

III. Corps

Fatma Oussedik, « Pour une histoire récente des corps féminins en Algérie »

Monia Lachheb, « Corps féminins et sexualités dites atypiques. Pouvoir et contestation des normes de genre en Tunisie »

Zouhair Gassim, « La fabrique des corps dans et par l'éducation sexuelle au Maroc ».

Pour citer cet article : Monia Lachheb, « Corps féminins et sexualités dites atypiques. Pouvoir et contestation des normes de genre en Tunisie », dans *Autonomisation des femmes, mobilités, corps et violences,* 2017. Disponible sur www.euromedwomen. foundation/pg/fr/documents/all